



Couveuse d'entreprises
La Capitelle du Gard
Tester > Valider > Créer



Avec le soutien de :



Qui sommes nous ?

Structure d'appui à la création d'entreprise consistant à héberger l'activité juridiquement pour vérifier la cohérence (homme / projet / environnement économique / viabilité financière).



**Couveuse Labellisée et membre
de l'union nationale des couveuses**

www.uniondescouveuses.eu

Document à destination des
partenaires - MAJ Juin 2011

Qu'est-ce qu'une couveuse ?

- Structure **d'accompagnement et de test.**
- Nous intervenons **en amont de la création de votre entreprise.**
- Nous apportons **un cadre juridique, des formations, du conseil** permettant de tester votre projet.
- Le porteur de projet démarre son activité **sans les risques de la création d'entreprise.**

Document à destination des
partenaires - MAJ Juin 2011

Pour répondre aux besoins du porteur de projet

- Qui souhaite tester mon projet d'entreprise.
- Qui souhaite démarrer une activité indépendante, créer son propre emploi, mais qui a des doutes.
- Qui souhaite constituer son fichier client.
- Qui souhaite vérifier son marché.
- Qui souhaite apprendre le métier de chef d'entreprise

**LA SOLUTION COUVEUSE D'ENTREPRISES,
Sans les risques de la création.**

Document à destination des
partenaires - MAJ Juin 2011

Que vous apporte-t-elle ?

- 1. Tester son projet :**
Entreprendre à l'essai
- 2. Se former, être conseillé :**
Apprendre à entreprendre
- 3. Dans un cadre légal :**
le C.A.P.E

Document à destination des
partenaires - MAJ Juin 2011

1. Tester son projet, Entreprendre à l'essai

- Grâce au prêt du numéro de Siret de la couveuse :
 - Démarcher, prospector, commercialiser
 - Trouver ses fournisseurs, produire
 - Vendre, Facturer
- Se constituer son fichier clientèle, son réseau de partenaires et de prescripteurs
- Vérifier la viabilité économique de son projet, sans les risques
- Une existence commerciale pour tester, puis prendre sa décision.

Document à destination des
partenaires - MAJ Juin 2011

1. Tester son projet, Entreprendre à l'essai

- Les **+** Couveuse :
 - **Se confronter à la réalité du marché**
 - Essayer son projet
 - Commencer à facturer
 - **Bénéficiaire d'un partenariat avec DaWanda**
 - Plate forme de vente en ligne européenne
 - **Bénéficiaire d'un prêt à taux 0 jusqu'à 1500€ au démarrage du test.**
 - Remboursable sur la durée du test en couveuse.
 - Pour financer le stock au démarrage ou les frais de publicité et/ ou de prospection.



Document à destination des
partenaires - MAJ Juin 2011

2. Se former, être conseiller : Apprendre à entreprendre

- **Des formations collectives (2 jeudis après-midi / mois) :**
 - Communication, marketing, statuts juridiques, protection sociale, financement, comptabilité, analyse du CA et aide à la prise de décision etc...
- **Un coaching individuel et régulier par une conseillère / conseiller :**
 - Aide à la réalisation des outils de communication
 - Accompagnement dans la réalisation du plan de prospection et des actions commerciales
- **Un accompagnement à la mise en place et au pilotage de son activité :**
 - Documents commerciaux – devis, factures, contrat –
 - Tableaux de bord, pour le suivi et le pilotage de son entreprise
- **Une assistance administrative et comptable :**
 - Pour se familiariser avec les obligations comptables
 - Devenir autonome dans le pilotage de son activité.

Document à destination des
partenaires - MAJ Juin 2011

2. Se former, être conseiller : **Apprendre à entreprendre**

- Les **+** Couveuse :
 - Bénéficiaire de conseils individualisés
 - Intégrer un réseau – bientôt un club de chefs d'entreprise issus de la couveuse.
 - Bénéficiaire d'un partenariat avec le CIBC :
 - Bilan Profil Créateur / Entrepreneur
 - Mobiliser les ressources et les compétences pour mieux conduire son projet et atteindre ses objectifs de réussite.
 - Identifier des besoins en formation.



Document à destination des
partenaires - MAJ Juin 2011

3. Dans un cadre légal : **Le C.A.P.E**

- **Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise**
- Contrat écrit entre :
 - Le porteur de projet désire tester son entreprise
 - Une structure d'accompagnement, appuie et assiste pendant la phase de test
- Durée :
 - 1^{er} contrat : 12 mois
 - Renouvelable 2 fois, soumis à la décision du comité
 - Durée maximum : 36 mois
 - Temps moyen en test à La Capitale : 12 mois (en 2010)

Document à destination des
partenaires - MAJ Juin 2011

Le C.A.P.E

Qui peut en bénéficier ?

- Toute personne, porteuse d'un projet de création d'entreprise, à l'exception des salariés à temps plein
 - Salarié temps partiel
 - Bénéficiaire des minimas sociaux
 - Demandeur d'emploi indemnisé ou non

Document à destination des
partenaires - MAJ Juin 2011

Le C.A.P.E

Qui peut en bénéficier ?

- Pour tous les domaines d'activités (artisanat, prestations de services, commerce)
- Sous condition d'un projet *:
 - Nécessitant pas ou peu d'investissement de démarrage
 - Sans engagements à longs termes (bail commercial)
 - Ne nécessitant pas d'embauche de salarié
 - Dont l'activité n'est pas réglementée (avocat, expert comptable, taxi, métiers du bâtiment etc...)
 - Couvert la Responsabilité Civile Professionnelle de la Couveuse La Capitelle.

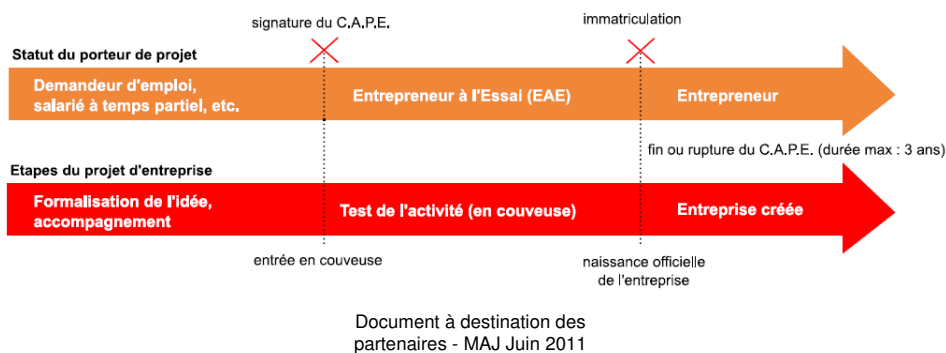
** Les conditions d'appui font l'objet d'un diagnostic avec un conseiller de la couveuse. L'entrée dans le dispositif est soumise à la décision du comité.*

Document à destination des
partenaires - MAJ Juin 2011

Le C.A.P.E

Que garantit-il ?

- Il permet de bénéficier d'un statut qui garantit la couverture sociale.



Le C.A.P.E

Que garantit-il ?

- Pendant toute la durée du C.A.P.E, le porteur de projet bénéficie :
 - De la couverture sociale (régime général de la SS)
 - De la protection en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle
 - Maintien des allocations chômage / minimas sociaux pendant l'exécution du contrat
 - De l'ouverture possible de nouveaux droits à l'assurance chômage en cas de rémunération.

Document à destination des partenaires - MAJ Juin 2011

Le C.A.P.E, Pour résumer

- Le seul contrat légal pour tester son projet
- Permet le test, dans des conditions réelles d'activité
 - Formalise les droits et obligations des parties
 - Permet de bénéficier d'un statut qui garantit sa protection sociale
 - Paiement de charges sociales que si constatation bénéfice

Document à destination des
partenaires - MAJ Juin 2011

Les services « couveuse »

- **Tester et développer votre projet auprès de professionnels**
- **Bénéficiaire de :**
 - Formations collectives et d'entretiens individuels
 - Prêt du n° de Siret : commercialisation et facturation
 - Tenue de la comptabilité
 - Assurance RCP
 - De démarrer son projet sans risques.
 - D'un premier bilan comptable avant la création d'entreprise, facilitant le financement de son projet.

Document à destination des
partenaires - MAJ Juin 2011

Quelques chiffres

- Depuis 2000, Plus de **1200 porteurs de projet** accueillis.
- En 2010, **191** porteurs de projet accueillis.
- **51 Entrepreneurs à l'essai bénéficiant d'un CAPE en 2010.**
- En 2010, **62% des sorties du dispositif en création d'entreprise**, et **24% des sorties en emploi.**
- Lors d'un séjour dont la durée moyenne est de 12 mois (en 2010), chaque entrepreneur à l'essai bénéficie en moyenne de :
 - 2 heures de réunion d'informations sur le dispositif couveuse
 - 3 heures d'accompagnement pour préparer sa candidature
 - 23 heures d'entretiens individuels
 - 64 heures de formations collectives.

Chaque entrepreneur bénéficie en moyenne de 8 heures d'accompagnement par mois.

Document à destination des partenaires - MAJ Juin 2011



Pour nous rencontrer :

Inscription à une réunion d'information :

en ligne via le formulaire sur

www.couveuselacapitelle.com

ou par email, contact@lacapitelle.fr

ou par téléphone au 04.66.27.21.65.

Document à destination des partenaires - MAJ Juin 2011



393 rue de l'Hostellerie – Ville active

30900 Nîmes

contact@lacapitelle.fr

04.66.27.21.65

Nos Lieux d'accueil :

- Nîmes, Siège
- Bagnols / Cèze, BGE, Permanence tous les mardis sur rdv
- Le Vigan, Maison de la Formation, Permanence le jeudi (2*/mois), sur rdv
- Alès, Maison de l'Emploi, Permanence le mercredi (2*/mois), sur rdv.
- Sommières, Maison de l'Emploi, Permanence le mercredi (2*/mois), sur rdv.

Document à destination des
partenaires - MAJ Juin 2011